



67250 LOBSANN
Tél. : 03 88 05 68 40
Fax : 03 88 54 78 42
www.marienbronn.fr

FICHE MEDICALE CONFIDENTIELLE

à faire compléter impérativement par un Médecin

secretariat.marienbronn@federationcaritasalsace.org

secretariat@marienbronn.mssante.fr

Merci de privilégier l'envoi par messagerie sécurisée.

NOM :

Prénoms :

Date de naissance :

1) INDICATION DE SEJOUR en SMR en ADDICTOLOGIE POSEE PAR :

Médecin prescripteur du séjour ou Etablissement de Santé ayant pris en charge le sevrage :

Adresse du prescripteur :

Tél. :

E-mail :

Le médecin prescripteur sollicite pour le patient un séjour de :

3 mois

1 mois

Indications :

Le séjour au SMRA « Marienbronn » a pour but d'offrir au (à la) patient(e) l'opportunité d'expérimenter un temps sans consommation de substances psychoactives (hors traitement prescrit) et de lui permettre de prendre des décisions éclairées pour son avenir.

- Le séjour **de 3 mois** apporte une période conséquente de convalescence physique et psychique aux personnes ayant une conduite addictive, un temps permettant d'éclaircir leur problématique et leur situation, de réfléchir à leurs motivations, d'effectuer un approfondissement dans leur travail sur la relation de dépendance psychologique aux substances psychoactives toxiques, en particulier après un échec consécutif à une cure courte ; un travail psychologique et social pour favoriser leur réinsertion.
- Le séjour **de 1 mois** est conseillé pour les patient(e)s ayant suivi un sevrage physique dans le cadre d'un programme addictologique dynamique, ayant un état somatique et psychique peu affecté par l'intoxication chronique, bénéficiant d'un environnement familial et professionnel stable et peu pathogène. Il peut aussi permettre à des patient(e)s de sortir du déni de la maladie et de se motiver à entreprendre des soins sur le long terme.

N.B. : Le (la) patient(e) doit avoir réalisé les soins nécessaires (soins dentaires, examens spécifiques...) avant son admission afin de pouvoir se consacrer exclusivement à sa démarche de soins en addictologie.

Motif de l'hospitalisation actuelle :

2) HISTOIRE DE LA CONDUITE ADDICTIVE :

- Conditions de début :
 - usage à risque depuis :
 - usage nocif depuis :
- Le(la) patient(e) présente actuellement une dépendance :
 - psychique, depuis :
 - physique, depuis :

- Sevrages simples ou soins résidentiels complexes antérieurs (dates et lieux) :
- Séjours en SMR en addictologie antérieurs (dates et lieux) :
- Comment le (la) malade est-il(elle) venu(e) à envisager cette démarche de soins :

3) *ANTECEDENTS* :

- Médicaux :
- Allergies connues, contre-indications médicamenteuses :
- Chirurgicaux :
- Gynéco-obstétriques (le cas échéant) :
- Médico-légaux :
- Autres addictions (opiacés, cannabis, psychotropes, tabagisme, addictions comportementales...) :
- Psychiatriques

Si le (la) patient(e) est pris(e) en soins pour des troubles psychiatriques, veuillez joindre une attestation d'accueil en cas de décompensation psychiatrique durant son séjour à Marienbronn.

➤ **État psychiatrique stabilisé :** **oui** **non**

- Familiaux en rapport avec l'addiction :

4) *EXAMEN + BILAN CLINIQUES ACTUELS* :

- Taille :
- Poids :
- Examen clinique actuel :

- Fonctions locomotrices (pour adapter l'accueil) : autonomie, aide technique, équilibre... :

- **A JOINDRE OBLIGATOIREMENT** :

- Traitement en cours (ordonnance de moins de 3 mois) ;

Attention pour le jour de l'admission, le(la) patient(e) devra être muni(e) d'une ordonnance de moins de 48 heures ainsi que de son traitement pour 48 heures.

- Bilan biologique hépatique et rénal récent (de moins de 3 mois) ;
- Bilan nutritionnel (albumine, CRP) et vitaminique (folate, B12, et vitamine D) ;
- Bilan sérologique (hépatites B et C, VIH, de moins de 3 mois) ;
- Electrocardiogramme et interprétation de moins de 3 mois : Le patient doit disposer d'un ECG normal et ou compatible avec la prescription de psychotropes.

- antécédents de portage de bactéries multi-résistantes ou de contact avec des personnes porteuses de bactéries multi-résistantes,
- dossier transfusionnel, le cas échéant,
- copie du carnet de vaccination (de préférence).

- Examen neurologique : en particulier antécédent de complication de sevrage (épilepsie et autres manifestations encéphalopathiques ou périphériques) :

- Etat psychopathologique et comportemental actuel :

- Contre-indications aux activités sportives :

- Régime alimentaire :

- Le(la) patient(e) a-t-il(elle) déjà bénéficié d'un dépistage ou d'un suivi neuropsychologique ?

oui non

- Résultat du MoCA test (si le test a déjà été réalisé) :

Date de réalisation du test :

5) COORDINATION ENTRE LE SEVRAGE ET L'ADMISSION en S.M.R.A. :

- Le (la) patient(e) est actuellement suivi(e) par un service d'addictologie :

Nom du médecin :

Tél. :

Adresse :

- Avez-vous prévu un sevrage hospitalier avant l'entrée dans notre établissement :

Oui non

Dates et lieu :

- L'établissement ayant pris en charge le sevrage s'engage-t-il à nous transmettre par courrier :

- le traitement en fin de sevrage : oui non

- les incidents lors du sevrage : oui non

- *DATE D'ADMISSION SOUHAITEE :*

6) NOM et ADRESSE du MEDECIN TRAITANT HABITUEL :

7) EN CAS DE DIFFICULTES, COORDONNEES DU SERVICE HOSPITALIER REPRENEUR :

8) RESULTAT FIBROSCAN (si l'examen a été réalisé) :

Date de réalisation :

Numéro d'anonymisation :

9) LES DIRECTIVES ANTICIPEES

Nous vous remercions de rappeler au patient l'importance de rédiger des directives anticipées.
Si celles-ci existent merci de les joindre au dossier.

Date :

Signature et adresse lisible
cachet du médecin



67250 LOBSANN
Tél. : 03 88 05 68 40
Fax : 03 88 54 78 42
www.marienbronn.fr 6.2.1.1

FICHE ADMINISTRATIVE

NOM :

Prénoms :

Nom de naissance :

Sexe : masculin

féminin

indéterminé

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Adresse actuelle :

Téléphone portable :

Nom de l'opérateur :

Adresse courriel (e-mail) :

Nationalité (E/F) :

Personnes à contacter si le patient n'est pas joignable (avec N° de Téléphone) :

ORGANISME D'ASSURANCE MALADIE délivrant la prise en charge principale :

- Intitulé :

- N° d'immatriculation de sécurité sociale :

(Prière de joindre une attestation d'ouverture des droits de l'organisme d'affiliation de moins de 3 mois – se munir de la carte vitale à jour lors de l'admission)

ASSURANCE ou MUTUELLE de santé complémentaire :

- Intitulé :

- Nom de l'assuré(e) :

- N° d'adhérent :

(Prière de joindre une photocopie de la carte d'adhérent(e) mise à jour en justifiant des droits en cours)

**COMPLEMENTAIRE SANTE SOLIDAIRE (CSS)
(prière de joindre une photocopie de l'attestation d'affiliation)**



FICHE SOCIALE

67250 LOBSANN
Tél. : 03 88 05 68 40
Fax : 03 88 54 78 42
www.marienbronn.fr 6.2.1.1

NOM :

Prénoms :

• **SERVICE SOCIAL ayant fait avec le (la) patient (e) la demande de cure :**

Intitulé du service social :

Nom du travailleur social :

Adresse :

Téléphone :

Fax :

Adresse mail :

(A défaut, nom de la personne ayant renseigné cette fiche et références de l'organisme)

• **SITUATION FAMILIALE DU (DE LA) PATIENT(E) :**

célibataire

marié(e)

remarié(e)

veuf (veuve)

divorcé(e)

concubinage

séparé(e)

P.A.C.S.

depuis le :

• **Coordonnées du TUTEUR OU CURATEUR légal (le cas échéant) :**

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Fax :

Adresse mail :

• **NIVEAU D'ETUDES :**

en difficulté avec la lecture et/ou l'écriture

niveau BAC + 2

niveau brevet des collèges

niveau au-delà de BAC + 2

niveau CAP, BEP

ne sait pas

niveau BAC

• **SITUATION PROFESSIONNELLE :**

Emploi occupé :

- En CDI
- En CDD
- En intérim
- Au chômage
- Bénéficiaire de l'allocation adulte handicapé (AAH)
- Bénéficiaire d'une pension d'invalidité
- Prêretraité, retraité
- Bénéficiaire du R.S.A
- Autres prestations sociales, à préciser :
- Autres revenus, à préciser :
- Sans revenus

Pour les personnes salariées et/ou inscrites à France travail, veuillez vous munir de vos 4 dernières fiches de salaire (avant inscription à France Travail) pour le calcul des indemnités journalières.

• **LOGEMENT :**

A renseigner impérativement

<i>Situation :</i>	<i>Avant la demande d'admission</i>	<i>Prévu à la sortie du SMRA</i>
Logement durable indépendant : propriétaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Logement durable indépendant : locataire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Logement durable chez des proches (famille, amis) *	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Logement durable (dans les 6 mois qui viennent) en institution *	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Logement provisoire chez des proches (famille, amis) *	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Logement provisoire en institution *	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autre logement provisoire (hôtel...) *	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Etablissement pénitentiaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sans domicile fixe	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ne sait pas	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

* **prière de joindre une attestation d'hébergement**

• **PROJET D'APRES SEJOUR EN SMR EN ADDICTOLOGIE :**

(Logement, emploi, famille, suivi, etc...)

• **VOTRE EXPOSE DE LA SITUATION :**



FICHE PATIENT

PERSONNE DE CONFIANCE / PERSONNE A PREVENIR

Vous allez être hospitalisé(e) au SMRA MARIENBRONN. Vous pouvez être accompagné(e) dans vos démarches. La loi du 4 mars 2002 vous autorise à désigner en toute liberté une personne de confiance, qui peut être un parent, un proche ou votre médecin traitant.

Cette personne pourra, selon votre souhait : Vous accompagner dans toutes vos démarches à l'hôpital ; Assister aux entretiens médicaux afin de vous aider dans vos décisions ; Être consultée par le médecin, si l'évolution de votre état de santé ne vous permettait plus d'exprimer vous-même vos souhaits sur la poursuite de vos soins et de recevoir l'information.

Important : En aucun cas, la personne de confiance ne sera autorisée à accéder à votre dossier médical, en dehors de votre présence, et, sans votre accord exprès.

La désignation de la personne de confiance doit se faire par écrit. Elle est valable pour toute la durée de votre hospitalisation, sauf volonté contraire de votre part : votre choix est en effet révoquant à tout moment. Cette révocation éventuelle devra être signalée au secrétariat, afin de mettre à jour votre dossier.

Attention : *Personne de confiance et Personne(s) à prévenir sont 2 notions distinctes : la personne de confiance fait partie des personnes à prévenir en cas de besoin, mais, son rôle, décrit ci-dessus, va au-delà de celui de la personne à prévenir.*

Je soussigné(e) Nom :

Prénoms :

Nom de naissance :

Adresse :

Déclare avoir été informé(e) de la possibilité de désigner une personne de confiance, mais ne souhaite pas le faire.

Désigne comme Personne de Confiance la personne suivante :

Nom :

Prénoms :

Tél. :

Nom de naissance :

Adresse :

Qualité (lien avec la personne hospitalisée) :

Signature du patient :

Signature de la personne de confiance (**OBLIGATOIRE**) :

DESIGNATION D'UNE PERSONNE A PREVENIR :

Nom :

Prénoms :

Tél. :

Adresse :

Qualité (lien avec la personne hospitalisée) :

Vous avez élaboré, avec l'aide d'un accompagnateur ou d'un partenaire social, un projet pour l'après séjour. Nous vous invitons à rédiger, si besoin avec son soutien, une lettre de motivation présentant vos projets. Vous pouvez joindre votre lettre à cette demande d'admission.

POUR L'ADMISSION : pouvez-vous nous communiquer **un numéro de téléphone où il est possible de vous convoquer** (votre propre numéro, votre assistante sociale, votre médecin, un membre de votre famille, etc...) ?

Nous tenons à vous informer, qu'avec votre accord et dans un souci d'identitovigilance, une photo d'identité sera prise par nos soins à votre admission.

CONTRAT DE SOINS

Article 1 :

Je soussigné (e) (Nom-Prénoms)déclare avoir pris connaissance du règlement de fonctionnement du centre de Soins de Médicaux et de Réadaptation en Addictologie «MARIENBRONN » à LOBSANN qui comprend le descriptif du programme thérapeutique élaboré par l'équipe pluridisciplinaire et m'engage à m'y conformer pour la durée, fixée par le médecin, de mon séjour. Conformément à l'article 27 de la loi du 6.01.1978, je déclare être informé(e) du caractère obligatoire des réponses au dossier d'admission pour qu'il puisse être instruit, que ces informations sont traitées confidentiellement par le secrétariat et transmises aux services médical et social. Au cours du séjour, les informations administratives et sociales peuvent être consultées en vue de leur rectification.

Signature :

Article 2 :

Le centre de Soins Médicaux et de Réadaptation en Addictologie Marienbronn :

- garantit le respect de la personne, la confidentialité, les soins et le soutien global,
- s'engage à vous offrir une infrastructure et un accompagnement réalisé par des professionnels formés en addictologie, vous permettant d'accomplir un changement profond, de retrouver un mieux-être, de rompre avec la dépendance, de réapprendre à vivre sans alcool et autres toxiques,
- vous aidera à élaborer un projet de vie et à mettre en place un suivi social lorsque cela s'avère nécessaire pour favoriser votre autonomie,
- a élaboré son programme thérapeutique et pédagogique à partir des besoins des patients et l'a individualisé en proposant écoute, dialogue, échange et communication,
- pratique un travail en réseau, dans le but d'améliorer votre prise en soins.

Pour l'équipe de soins,
La Directrice,

Elisabeth TRITSCHLER